

**Date et lieu de la séance du Conseil d'établissement :**

15 février 2023

École de la Chanterelle, Classe de Valérie

18h30

Résolutions	Procès-verbaux
	<p><b>Étaient présents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éric Nolet, parent</li> <li>➤ Hatim El Aji, parent</li> <li>➤ Josée Dolbec, parent</li> <li>➤ Aurelia De Pauw, parent</li> <li>➤ Julie Méryneau, enseignante</li> <li>➤ Julie Vallée, responsable service de garde</li> <li>➤ Sophie Provencher, enseignante</li> <li>➤ Lamia Tahrou, parent</li> <li>➤ Line Chaput, éducatrice spécialisée</li> <li>➤ Marie-Soleil Gariépy, parent</li> <li>➤ Valérie Côté, enseignante</li> </ul> <p><b>Participait également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Marie-Noël Renaud, directrice</li> </ul> <p><b>Changement au conseil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Line Chaput, éducatrice spécialisée, quitte l'établissement à partir du 17 février 2023 et sera remplacée par Jade Tétreault. Mme Tétreault ne siègera pas au C.É.</li> <li>➤ Sophie Provencher sera la remplaçante de Kim Desrochers jusqu'à la fin de l'année</li> </ul>
	<p><b>Ordre du jour figurant dans l'invitation originale :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Constat du quorum, ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue</li> <li>2. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>3. Parole au public</li> <li>4. Suivi et adoption du procès-verbal (13 décembre 2022) - Photobanque 13 septembre 2023</li> <li>5. Classe extérieure</li> <li>6. Parole au représentant du comité de parents</li> <li>7. Sujet de consultation annuel des élèves (sondage Forms) - sondage élèves 2023</li> <li>8. Projet éducatif</li> <li>9. Répartition du temps alloué à chaque matière 2023-2024 (# de résolution)</li> <li>10. 1994\$ Don course 2022 (# de résolution)</li> <li>11. Offre de service</li> <li>12. Mode de vie</li> <li>13. Varia (traiteur, groupe de discussion)</li> <li>14. Critères de sélection direction d'établissement</li> </ol>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p><b>1. Constat du quorum, ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue</b> Constatation du quorum : Minimum six membres dont trois parents. Mme Renaud souhaite la bienvenue.</p>
22-23-17	<p><b>2. Adoption de l'ordre du jour</b> L'ordre du jour est proposé par Mme Marie Soleil Gariépy et adopté à l'unanimité.</p>
	<p><b>3. Parole au public</b> Aucune personne ne s'est présentée.</p>
22-23-18	<p><b>4. Suivi et adoption du procès-verbal (13 décembre 2022) - Photobanque 13 septembre 2023</b> Le procès-verbal ainsi que les suivis est proposé par Mme Aurelia De Pauw et adopté à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le photographe pour la prochaine année sera Photobanque : premier choix voté au CÉ du 13 décembre 2022</li> <li>Date prévue de la photo scolaire 2023-2024: 13 septembre 2023.</li> </ul>
	<p><b>5. Classe extérieure</b> Plan et devis officiels en cours d'exécution. Un premier plan du projet est présenté. Le toit étant trop couteux (à partir de 70k), il n'y en aura pas. L'étape suivante est l'appel d'offres. Ensuite, l'échéancier de travail sera établi (si possible durant l'été 2023). Mme Renaud a accepté la proposition de la caisse Desjardins de participer à un tournage vidéo pour promouvoir La Fabrique à projets. Le tournage se fera au printemps 2023 pour filmer l'avancement des travaux de notre classe extérieure. Mme Renaud a soumis notre projet à une autre offre de financement de Desjardins : Le deuxième tour de sélection aura lieu le 30 mars 2023. À suivre! Mme Renaud analyse un dossier qui permettrait à l'école de la Chanterelle d'être sélectionnée pour un projet de reverdure lorsque la classe extérieure sera terminée. Suggestion du CÉ : Au moment de l'excavation, enterrer des boites contenant des mots écrits par les enfants de 6<sup>e</sup> année.</p>
	<p><b>6. Parole au représentant du comité de parents</b> À la rencontre du 15 décembre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La politique relative au service de dineurs a été mise à jour. Le service aux dineurs bonifié a été retiré de l'offre, il n'y aura que le service de garde ou le service de dineurs régulier. Particularité du service de dineurs : pas d'éducatrice, uniquement des surveillants, pas d'effectif réduit d'enfants. De plus, à partir de cette année, les parents peuvent prendre une plage horaire sur trois au service de garde (avant c'était deux).</li> <li>Deux représentants de la fédération des parents du QC ont présenté leurs offres et leur mission : défendre les intérêts des parents dont les enfants fréquentent la maternelle, le primaire et le secondaire public.</li> </ul>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>À la rencontre du 19 janvier 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour de consultation sur la politique au dîneur discutée en décembre 2022 : la proposition est de mieux expliquer la différence entre éducatrice et surveillante et de mieux expliquer les différences entre les deux types de service (Dineurs versus SDG).</li> <li>• Retour de consultation pour le transport des élèves, en particulier pour les maternelles : il n'était pas mentionné que le parent devait être présent à la sortie de l'autobus sans quoi le conducteur ramène l'élève à l'école. Présentement ce sont les écoles qui déterminent ce genre de critère avec le chauffeur.</li> <li>• Ateliers pour planifier le plan d'action de l'année.</li> <li>• Prochaine réunion prévue le 16 février, avec un suivi sur les ateliers.</li> </ul>
	<p><b>7. Sujet de consultation annuel des élèves (sondage Forms) - sondage élèves 2023</b></p> <p>Le sujet du sondage proposé par Mme Renaud est : Mon Sentiment de Sécurité à l'École. L'objectif est de recueillir de l'information et d'identifier les zones de vulnérabilité de notre école. L'intention n'est pas de comparer les résultats avec d'autres écoles, car elles n'auraient pas forcément les mêmes enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision de l'établissement d'administrer le questionnaire à l'école pour s'assurer que ce soient les élèves qui y répondent (et non les parents) et s'assurer d'un taux de participation élevé.</li> <li>• Sondage sera complété par les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année.</li> <li>• Discussion sur le type de questionnaire à administrer aux élèves. Option entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un questionnaire développé par Mme Renaud avec d'autres collaborateurs du secteur.</li> <li>○ Un questionnaire développé par l'UdeM contenant 90 questions.</li> </ul> </li> </ul> <p>Décision du C.É. : le questionnaire de l'UdeM est trop long. Suggestion de sélectionner certaines sections du questionnaire et de les ajouter à celui simplifié de Mme Renaud. La durée d'administration ne devrait pas excéder 20 minutes, avec en moyenne 2 questions par minute (40 questions maximum).</p>
	<p><b>8. Projet éducatif</b></p> <p>7 priorités du gouvernement pour la réussite éducative mise en place par le ministre de l'Enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revaloriser l'enseignement du français</li> <li>• Rétablir une voie rapide vers le brevet d'enseignement</li> <li>• Offrir du renfort à nos enseignantes et enseignants</li> <li>• Avoir des projets pédagogiques particuliers (PPP) plus accessibles et plus nombreux</li> <li>• Investir dans la formation professionnelle : chaque diplôme compte</li> <li>• Rendre notre réseau scolaire plus performant</li> <li>• Poursuivre la rénovation et la construction d'écoles</li> </ul> <p>L'école déterminera trois cibles parmi les 7 priorités sur lesquelles se concerter.</p>

Résolutions	Procès-verbaux
22-23-19	<p><b>9. Répartition du temps alloué à chaque matière 2023-2024</b> La grille-matière présentée : statu quo avec l'année 2022-2023. Grille des matières approuvée à l'unanimité.</p>
22-23-20	<p><b>10. 1994\$ Don course 2022</b> La semaine dernière, Mme Renaud a donné \$100 par classe pour l'achat de livres. Le comité de course a fixé la date au 26 mai pour un « Color Run ». L'année dernière \$1994 avait été amassé. Mme Renaud propose que cet argent soit utilisé pour la planification de la course 2023 et non pour la classe extérieure. Ceci servira à bonifier l'évènement (ex. pour l'achat de la poudre colorée) et en faire une fête d'école. Approuvé à l'unanimité par les membres du C.É.</p>
	<p><b>11. Mode de vie</b> L'équipe de l'école a travaillé avec la conseillère pédagogique (SCP: Soutien au Comportement Positif) pour bâtir un mode de vie propre à notre école. L'objectif est d'enseigner les valeurs et les règles de l'école avec des exemples positifs et des contre-exemples; l'enseignement est accompagné d'une mise en pratique en plusieurs étapes. Si non respect des règles, l'élève reçoit un billet et une mise en pratique de ce qui était attendu dans son comportement. Dans le cas d'un avis majeur, le choix d'activités accessibles sera restreint lors des activités ouvertes à toutes les classes. On cible un enseignement aux 2 mois. Cet outil permet d'apprendre les règles de vie de l'école et est géré au sein de l'école, les parents ne sont pas impliqués ni informés si l'enfant n'a pas respecté certaines règles de bases, excepté dans le cas des avis majeurs.</p>
	<p><b>12. L'offre de service HDAA</b> Toutes les classes spécialisées changent de nom. Se référer à la brochure distribuée à tous les membres.</p>
	<p><b>13. Varia</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Traiteur</b> : nécessité de renouveler le contrat avec le traiteur. À noter une augmentation des tarifs de 4% pour 2023: le repas l'année prochaine sera au prix de \$6.15. La clientèle pour le traiteur a augmenté de 64% cette année. Renouvellement du traiteur approuvé à l'unanimité.</li> <li>➤ <b>Groupe de discussion</b> : pour donner suite à la dernière rencontre, proposition de faire un groupe Messenger pour se rejoindre facilement. Accepté à l'unanimité.</li> <li>➤ Question soulevée par le comité à savoir, qui gère les brigadiers : Brigadiers gérés par la ville, et non par l'école. Le brigadier pour l'école de la Chanterelle a été enlevé.</li> <li>➤ À noter également que le centre de service a les antécédents judiciaires de tous les employés.</li> </ul>

Résolutions	Procès-verbaux
22-23-21	<p><b>14. Critères de sélection de la direction d'établissement</b> Doit être revu annuellement – les ressources humaines regardent ce que le C.É. a choisi comme critères de sélection pour sélectionner le/la prochain(e) Directeur/trice. Peu de changements apportés aux critères de sélection de l'année dernière : 1 critère a été corrigé et un autre clarifié.</p>
	<p><b>15. Levée de l'assemblée à 20h37. Prochaine assemblée le 22 mars.</b></p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;">  <p>Mme Marie-Noël Renaud, directrice</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Mme Marie-Soleil Gariépy, présidente</p> </div> </div>